



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 22 SAFAR 1435 (26 DECEMBRE 2013)**

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et l'accord international suivants :

PROJET DE LOI ORGANIQUE

- ❖ **Projet de loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances.**

Le conseil a décidé de poursuivre son examen et son approbation lors d'un prochain conseil du gouvernement.

PROJET DE DECRET

- ❖ **Projet de décret n° 2-13-965 relatif aux transferts, à titre gratuit, des fonds et des biens immatriculés au nom des personnes physiques à la propriété des partis politiques et des centrales syndicales.**

Approuvé.

ACCORD INTERNATIONAL

- ❖ **Accord de siège fait à Rabat le 2 octobre 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient (NEPPD).**
+ Projet de loi n° 119-13 portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

Approuvés.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination du directeur des études juridiques et de la coopération internationale à la délégation interministérielle aux droits de l'Homme.